

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 25 Mars 2021

AFFAIRES FINANCIERES

BUDGET ANNEXE JEUNESSE

1 - Approbation du Compte de Gestion 2020

- Résultat de l'exercice 2020 (fonctionnement) : + 411,38 €
- Résultats antérieurs reportés : 0 €
- Résultat global de fonctionnement : + 411,38 €

Les résultats du compte de gestion du comptable sont en conformité avec les résultats du compte administratif.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe JEUNESSE présenté par le comptable pour l'année 2020.

2 - Approbation du Compte Administratif 2020

- Résultat de l'exercice 2020 (fonctionnement) : + 411,38 €
- Résultats antérieurs reportés : 0 €
- Résultat global de fonctionnement : + 411,38 €

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe JEUNESSE.

3 - Affectation des résultats 2020

Le surplus du budget est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	411,38 €
--	----------

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour :

- **DÉCIDE** d'affecter ce résultat de clôture.

4 - Vote du Budget Primitif 2021.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 du budget annexe « Jeunesse » comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 574 337 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 0 €

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 relatif au budget annexe « Jeunesse » tel que :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	574 337 €	574 337 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	574 337 €	574 337 €

5 - Approbation du Compte de Gestion 2020

- Résultat de l'exercice 2020 (exploitation) : + 1 275,42 €
- Résultats antérieurs reportés : + 1.85 €
- Résultat global de fonctionnement : + 1 277,27 €

Les résultats du compte de gestion du comptable sont en conformité avec les résultats du compte administratif.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe POMPES FUNEBRES présenté par le comptable pour l'année 2020.

6 - Approbation du Compte Administratif 2020

- Résultat de l'exercice 2020 (exploitation) : + 1 275,42 €
- Résultats antérieurs reportés : + 1.85 €
- Résultat global de fonctionnement : + 1 277,27 €

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe POMPES FUNEBRES.

7 - Affectation des résultats 2020

Le surplus du budget est affecté en recettes d'exploitation et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	+ 1 277,27 €
---	--------------

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour :

- **DÉCIDE** d'affecter ce résultat de clôture.

8 - Vote du Budget Primitif 2021.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 du budget annexe POMPES FUNEBRES comme suit :

- Dépenses et recettes d'exploitation : 10 278 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 0 €

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 relatif au budget annexe POMPES FUNEBRES tel que :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	10 278 €	10 278 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	10 278 €	10 278 €

9 - Approbation du Compte de Gestion 2020

- Résultat d'exécution d'investissement : - 39 203,37 €
- Résultats antérieurs reportés : - 506 399,33 €
- Résultat d'exécution d'investissement global : - 545 602,70 €

Les résultats du compte de gestion du comptable sont en conformité avec les résultats du compte administratif.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe HAMEAU AGRICOLE présenté par le comptable pour l'année 2020.

10 - Approbation du Compte Administratif 2020

- Résultat d'exécution d'investissement : - 39 203,37 €
- Résultats antérieurs reportés : - 506 399,33 €
- Résultat d'exécution d'investissement global : - 545 602,70 €

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe HAMEAU AGRICOLE.

11 - Affectation des résultats 2020

Le déficit d'investissement est affecté en dépenses d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « déficit d'investissement reporté »	545 602,70 €
--	--------------

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour :

- **DÉCIDE** d'affecter ce résultat de clôture.

12 - Vote du Budget Primitif 2021.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 du budget annexe HAMEAU AGRICOLE comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	482 675 €
Dépenses et recettes d'investissement :	592 113 €

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 relatif au budget annexe HAMEAU AGRICOLE tel que :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	482 675 €	482 675 €
Section d'investissement	592 113 €	592 113 €
TOTAL	1 074 788 €	1 074 788 €

13 - Approbation du Compte de Gestion 2020

- Résultat d'exécution d'investissement : + 54 814,27 €
- Résultats antérieurs reportés : - 293 892,48 €
- Résultat d'exécution d'investissement global : - 239 078,21 €

Les résultats du compte de gestion du comptable sont en conformité avec les résultats du compte administratif.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe LOTISSEMENT LES ESCONDALS présenté par le comptable pour l'année 2020.

14 - Approbation du Compte Administratif 2020

- Résultat d'exécution d'investissement : + 54 814,27 €
- Résultats antérieurs reportés : - 293 892,48 €
- Résultat d'exécution d'investissement global : - 239 078,21 €

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe LOTISSEMENT LES ESCONDALS.

15 - Affectation des résultats 2020

Le déficit d'investissement est affecté en dépenses d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « déficit de fonctionnement reporté »	239 078,21 €
---	--------------

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **DÉCIDE** d'affecter ce résultat de clôture.

16 - Vote du Budget Primitif 2021.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 du budget annexe LOTISSEMENT LES ESCONDALS comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 321 011 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 316 814 €

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 relatif au budget annexe LOTISSEMENT LES ESCONDALS tel que :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	321 011 €	321 011 €
Section d'investissement	316 814 €	316 814 €
TOTAL	637 825 €	637 825 €

BUDGET ANNEXE PAE LES ESCONDALS

17 - Approbation du Compte de Gestion 2020

- Résultat de l'exercice 2020 (fonctionnement) : + 497 715,24 €
- Résultats antérieurs reportés : 0 €
- Résultat global de fonctionnement : + 497 715,24 €
- Résultat d'exécution d'investissement : - 1 454,38 €
- Résultats antérieurs reportés : - 226 168,98 €
- Résultat d'exécution d'investissement global : - 227 623,36 €

Les résultats du compte de gestion du comptable sont en conformité avec les résultats du compte administratif.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe PAE LES ESCONDALS présenté par le comptable pour l'année 2020.

18 - Approbation du Compte Administratif 2020

- Résultat de l'exercice 2020 (fonctionnement) : + 497 715,24 €
- Résultats antérieurs reportés : 0 €
- Résultat global de fonctionnement : + 497 715,24 €
- Résultat d'exécution d'investissement : - 1 454,38 €
- Résultats antérieurs reportés : - 226 168,98 €
- Résultat d'exécution d'investissement global : - 227 623,36 €

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe PAE LES ESCONDALS.

19 - Affectation des résultats 2020

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	490 000,00 €
Le surplus du budget est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	7 715,24 €
Le déficit d'investissement est affecté en dépenses d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « déficit d'investissement reporté »	227 623,36 €

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **DÉCIDE** d'affecter ce résultat de clôture.

20 - Vote du Budget Primitif 2021.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 du budget annexe PAE LES ESCONDALS comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 321 011 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 316 814 €

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 relatif au budget annexe PAE LES ESCONDALS tel que :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	75 441 €	75 441 €
Section d'investissement	637 624 €	637 624 €
TOTAL	713 065 €	713 065 €

BUDGET ANNEXE PAE LA MARGUE

M. Damblemont ne participe pas ni au débat ni au vote du PAE La Margue (procuration de Mme Couderc).

21 - Approbation du Compte de Gestion 2020

- Résultat de l'exercice 2020 (fonctionnement) : - 13 678,67 €
- Résultats antérieurs reportés : 0 €
- Résultat global de fonctionnement : - 13 678,67 €

- Résultat d'exécution d'investissement : + 6 920,46 €
- Résultats antérieurs reportés : - 6 420,39 €
- Résultat d'exécution d'investissement global : + 500,07 €

Les résultats du compte de gestion du comptable sont en conformité avec les résultats du compte administratif.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour :

- **APPROUVE le compte de gestion du budget annexe PAE LA MARGUE présenté par le comptable pour l'année 2020.**

22 - Approbation du Compte Administratif 2020

- Résultat de l'exercice 2020 (fonctionnement) : - 13 678,67 €
- Résultats antérieurs reportés : 0 €
- Résultat global de fonctionnement : - 13 678,67 €

- Résultat d'exécution d'investissement : + 6 920,46 €
- Résultats antérieurs reportés : - 6 420,39 €
- Résultat d'exécution d'investissement global : + 500,07 €

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour :

- **APPROUVE le compte administratif du budget annexe PAE LA MARGUE.**

23 - Affectation des résultats 2020

Le déficit du budget est affecté en dépenses de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « déficit de fonctionnement reporté »	13 678,67 €
L'excédent d'investissement est affecté en recettes d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « excédent d'investissement reporté »	500,07 €

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour :

- **DÉCIDE d'affecter ce résultat de clôture.**

24 Vote du Budget Primitif 2021.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 du budget annexe PAE LA MARGUE comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 300 000 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 271 822 €

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour :

- **APPROUVE le budget primitif 2021 relatif au budget annexe PAE LA MARGUE tel que :**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	300 000 €	300 000 €
Section d'investissement	271 822 €	271 822 €
TOTAL	571 822 €	571 822 €

BUDGET ANNEXE PAE LE PERAS

25 - Approbation du Compte de Gestion 2020

• Résultat de l'exercice 2020 (fonctionnement) :	- 1,57 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 524,14 €
• Résultat global de fonctionnement :	+ 522,57 €
• Résultat d'exécution d'investissement :	- 20 498,43 €
• Résultats antérieurs reportés :	- 87 030,85 €
• Résultat d'exécution d'investissement global :	- 107 529,28 €

Les résultats du compte de gestion du comptable sont en conformité avec les résultats du compte administratif.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe PAE LE PERAS présenté par le comptable pour l'année 2020.

26 - Approbation du Compte Administratif 2020

• Résultat de l'exercice 2020 (fonctionnement) :	- 1,57 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 524,14 €
• Résultat global de fonctionnement :	+ 522,57 €
• Résultat d'exécution d'investissement :	- 20 498,43 €
• Résultats antérieurs reportés :	- 87 030,85 €
• Résultat d'exécution d'investissement global :	- 107 529,28 €

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe PAE LE PERAS.

27 - Affectation des résultats 2020

Le surplus du budget est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	+ 522,57 €
Le déficit d'investissement est affecté en dépenses d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « déficit d'investissement reporté »	- 107 529,28 €

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **DÉCIDE** d'affecter ce résultat de clôture.

28 - Vote du Budget Primitif 2021.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 du budget annexe PAE LE PERAS comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	523 €
Dépenses et recettes d'investissement :	128 030 €

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 relatif au budget annexe PAE LE PERAS tel que :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	523 €	523 €
Section d'investissement	128 030 €	128 030 €
TOTAL	128 553 €	128 553 €

BUDGET ANNEXE PAE MONTRECOBRE

29 - Approbation du Compte de Gestion 2020

• Résultat de l'exercice 2020 (fonctionnement) :	- 1 175,49 €
• Résultats antérieurs reportés :	- 91 841,69 €
• Résultat global de fonctionnement :	- 93 017,18 €
• Résultat d'exécution d'investissement :	- 67 607,96 €
• Résultats antérieurs reportés :	- 549 142,27 €
• Résultat d'exécution d'investissement global :	- 616 750,23 €

Les résultats du compte de gestion du comptable sont en conformité avec les résultats du compte administratif.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe PAE MONTRECOBRE présenté par le comptable pour l'année 2020.

30 - Approbation du Compte Administratif 2020

• Résultat de l'exercice 2020 (fonctionnement) :	- 1 175,49 €
• Résultats antérieurs reportés :	- 91 841,69 €
• Résultat global de fonctionnement :	- 93 017,18 €
• Résultat d'exécution d'investissement :	- 67 607,96 €
• Résultats antérieurs reportés :	- 549 142,27 €
• Résultat d'exécution d'investissement global :	- 616 750,23 €

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe PAE MONTRECOBRE.

31 - Affectation des résultats 2020

Le déficit d'investissement est affecté en dépenses de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « déficit de fonctionnement reporté »	93 017,18 €
Le déficit d'investissement est affecté en dépenses d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « déficit d'investissement reporté »	616 750,23 €

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **DÉCIDE** d'affecter ce résultat de clôture.

32 - Vote du Budget Primitif 2021.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 du budget annexe PAE MONTRECOBRE comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	508 914 €
Dépenses et recettes d'investissement :	626 751 €

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 relatif au budget annexe PAE MONTRECOBRE tel que :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	508 914 €	508 914 €
Section d'investissement	626 751 €	626 751 €
TOTAL	1 135 665 €	1 135 665 €

33 - Approbation du Compte de Gestion 2020

• Résultat de l'exercice 2020 (exploitation) :	+ 151 444,78 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 537 611,30 €
• Résultat global de fonctionnement :	+ 689 056,08 €
• Résultat d'exécution d'investissement :	- 1 293,07 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 732 935,74 €
• Résultat d'exécution d'investissement global :	+ 731 642,67 €

Les résultats de la section d'exploitation soit 689 056,08 € sont en concordance avec les résultats du compte administratif de la Régie Municipale d'Electricité soit 689 056,08 €.

Cependant les résultats d'investissement ne sont pas en concordance avec les résultats du compte administratif de la commune qui se montent à 587 070,45 € et non à 731 642,67 € soit une différence de + 144 572.22 € sur le compte de gestion du comptable.

Après avoir pris attache avec les services de la trésorerie, il s'avère que lors des écritures de transfert du comptable public de la Régie Municipale d'Electricité vers la trésorerie de Murviel-Lès-Béziers, le montant des stocks soit 144 572.22 € aient été rajoutés dans le résultat. Cette observation avait déjà été faite en 2020 mais cette différence apparait encore dans le compte de gestion du comptable.

Monsieur Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que si cette somme est déduite du résultat d'investissement du comptable on retrouve bien les 587 070,45 € du résultat d'investissement 2020 du compte administratif de la Régie Municipale d'Electricité.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **DIT que le compte de gestion du comptable n'est pas en concordance avec le compte administratif 2020 de la R.M.E.**
- **APPROUVE les résultats d'exploitation 2020 du comptable d'un montant de 689 056,08 € identique aux résultats d'exploitation du compte administratif 2020 de la Régie Municipale d'Electricité.**
- **DIT que le résultat de section d'investissement pour l'année 2020 est bien de 587 070,45 €, conforme au compte administratif 2020 de la RME,**
- **DEMANDE au comptable public de modifier les écritures dans ce sens au cours de l'année budgétaire 2021 afin que la sincérité des résultats soit établie entre le compte de gestion du comptable et le compte administratif de la Régie Municipale d'Electricité pour l'année 2021.**

34 - Approbation du Compte Administratif 2020

• Résultat de l'exercice 2020 (exploitation) :	+ 151 444,78 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 537 611,30 €
• Résultat global de fonctionnement :	+ 689 056,08 €
• Résultat d'exécution d'investissement :	- 1 293,07 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 588 363,52 €
• Résultat d'exécution d'investissement global :	+ 587 070,45 €

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour :

- **APPROUVE le compte administratif du budget annexe RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ.**

35 - Affectation des résultats 2020

L'excédent d'exploitation est affecté en recettes d'exploitation et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent d'exploitation reporté »	689 056,08 €
L'excédent d'investissement est affecté en recettes d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « déficit d'investissement reporté »	587 070,45 €

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **DÉCIDE d'affecter ce résultat de clôture.**

36 - Vote du Budget Primitif 2021.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 du budget annexe RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 270 450 €
Dépenses et recettes d'investissement : 1 123 021 €

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **APPROUVE le budget primitif 2021 relatif au budget annexe RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ tel que :**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 270 450 €	4 270 450 €
Section d'investissement	1 123 021 €	1 123 021 €
TOTAL	5 393 471 €	5 393 471 €

37 – Régie Municipale des Pompes Funèbres (R.M.P.F.) – Modification du tarif des prestations liées au service.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, à compter du 1^{er} janvier 2021, les taxes prévues par l'article L2223-22 du CGCT pour les convois, les inhumations et les crémations sont supprimées.

En effet, parmi ses « dispositions permanentes » la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, est venue supprimer, via son article 121, les taxes communales sur les opérations funéraires.

EN CONSÉQUENCE la délibération n° 187/2016/7.1.3 liée aux taxes du service de la R.M.P.F. est annulée.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose de modifier les frais de garde relatif à l'utilisation du dépositaire et tels que :

Frais de garde par mois : 10 euros HT

TVA : 2 euros

Montant : 12 euros TTC

Les frais d'ouverture de l'emplacement et les autres prestations liées au service sont inchangés.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **APPROUVE la modification des tarifs des frais de garde au dépositaire de la commune qui se montent à 10 euros HT soit 12 euros TTC mensuels.**
- **DIT que ces tarifs sont d'application immédiate.**

VOIR DOCUMENT ANNEXE – RAPPORT D’ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **APPROUVE le Rapport d’Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2021.**

39 - Demande de subvention au conseil Départemental de l’Hérault au titre de Patrimoine et Voirie 2021.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, que dans le cadre de sa politique de réhabilitation des salles communales, la Commune a décidé de procéder à l’aménagement de la salle du Conseil afin d’améliorer les conditions acoustiques et thermiques pendant les conseils municipaux ou les diverses réunions, et permettre d’accueillir les citoyens cazoullins dans des conditions favorables et conformes à la réglementation lors des cérémonies.

Les travaux concernent :

- Le traitement acoustique de la salle du conseil pour un montant de projet de 9 210 €HT.
- L’installation et l’intégration de la sonorisation de la salle du conseil, pour un montant de 27 004,57 €HT.
- L’installation d’une climatisation dans la salle du conseil pour un montant de travaux estimé de 12 619 €HT

Soit un coût total s’élevant à 48 833,57 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention, aussi élevée que possible, auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, au titre du programme « Patrimoine et Voirie » 2021.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **DEMANDE une subvention, aussi élevée que possible, auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l’Hérault au titre du programme « Patrimoine et Voirie » 2021 pour l’opération susvisée.**
- **DIT que cette subvention sera inscrite au Budget principal 2021 opération 903 article 2313**

AFFAIRES GÉNÉRALES

40 – Aménagement RD14 tronçon n° 03 du PR 58+1160 au PR 59+180 – Convention de groupement de commandes publiques – Convention d’entretien du domaine public départemental entre la Commune et le Département.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet concernant les travaux routiers d’aménagement de la RD 14 du PR 58+1160 au PR 59+180, soit du carrefour avec l’avenue Jean Moulin au giratoire du PAE de la Margue en continuité du tronçon aménagé en 2018-2019 (PR58+830 à PR58+1160).

Dans le cadre de ces travaux rendus nécessaires tant au niveau de la sécurité des usagers que du point de vue de la fluidité du trafic, il convient de passer deux conventions avec le Département de l’Hérault.

En cohérence avec l’initiative municipale pour la réalisation des équipements, les parties souhaitent également déterminer les obligations mises à la charge de la commune en matière d’entretien des dépendances de la chaussée.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans l’intérêt de ces travaux ainsi que leur financement liant la Commune et le Département de l’Hérault, il conviendrait d’établir une convention constitutive d’un groupement de commandes, ainsi qu’une convention d’entretien du domaine public départemental.

Le montant total des travaux du 3^{ème} tronçon s'élève à 400 070 € HT soit 480 084 € TTC.

La participation de la commune se monte à 195 580 € HT soit 234 696 € TTC.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **APPROUVE les travaux d'aménagement de la RD14 tronçon n°3 du PR 58+1160 au PR 59+180**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes, liant la Commune de Cazouls-Lès-Béziers au Conseil Départemental de l'Hérault.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien du domaine public départemental, liant la Commune de Cazouls-Lès-Béziers au Conseil Départemental de l'Hérault.**

41 - Aménagement foncier – Vente de coupe de bois par l'ONF.

En application de l'aménagement forestier approuvé le 8 Décembre 2016, après entrevue avec l'ONF, Monsieur le Maire propose de mettre en vente une coupe d'éclaircie de bois en nature de Pin Pignon dans la forêt communale de Cazouls.

Les coupes de bois envisagées concernent :

- Parcelle forestière 1 : essence Pin Pignon pour une surface totale de 9.64 ha dont 4 ha à exploiter.
- Parcelle forestière 3 : essence Pin Pignon pour une surface totale de 13.60 ha dont 8 ha à exploiter.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.**
- **DEMANDE à l'Office National des Forêts de procéder à la vente des coupes de bois pour une surface totale de 12 ha sur les parcelles n° 1 et 3 pour un volume estimatif de 400 m³.**
- **PRECISE que le produit de la vente sera porté au budget communal.**
- **DONNE mandat à Monsieur le Maire pour mener à bien cette vente.**

42 – Organisation de « La Route de l'Occitanie » - Convention entre la Commune et « La Route d'Occitanie-Dépêche du Midi ».

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, par délibération de son comité directeur, « La Route d'Occitanie - La Dépêche du Midi » a décidé de retenir la commune de Cazouls-Lès-Béziers pour :

**Le Grand Départ de la
45^{ème} « Route d'Occitanie- Dépêche du Midi »
Le jeudi 10 juin 2021**

L'objet de la convention sera de déterminer les modalités de la collaboration entre la Commune et « La Route d'Occitanie – La Dépêche du Midi » pour l'organisation de cette manifestation en fixant leurs engagements réciproques.

La commune s'engage à des obligations techniques financières et promotionnelles.

La contribution financière s'élève à 14 000 euros (quatorze mille euros).

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **APPROUVE le Grand Départ de La Route de l'Occitanie sur le territoire de la commune, ainsi que les engagements techniques, promotionnels et financiers liés à ce départ d'étape.**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention relative à l'organisation de « La Route d'Occitanie – La Dépêche du Midi » et la commune de Cazouls-Lès-Béziers, la participation financière de la commune se portant à 14 000 euros (quatorze mille euros)**
- **DIT que cette somme sera payée sur le Budget Communal 2021 au compte 6232 – fêtes et cérémonies.**

43 – Convention de prestation de service relative à la fourniture de repas à l'école Ste Bernadette – Avenant n°1.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 04/2021/1.3.2 du 21 janvier 2021, le Conseil Municipal a approuvé la livraison de repas en liaison chaude à l'école privée Ste Bernadette et autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités et les obligations des deux parties.

Monsieur le Maire propose de modifier par avenant n° 1 l'article 6 de la convention tel que :

Article 6 : prix et conditions.

- Concernant l'année scolaire 2020/2021
 - Les mois de janvier, février et mars seront facturés début avril.
 - Les mois d'avril, mai et juin seront facturés début juillet.
- A compter de l'année scolaire 2021/2022
 - Les mois de septembre, octobre et novembre seront facturés début décembre.
 - Les mois de décembre, janvier et février seront facturés début mars.
 - Les mois de mars, avril, mai et juin seront facturés début juillet.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **APPROUVE la modification de la convention de prestation de service relative à la fourniture de repas à l'école Sainte Bernadette par la commune de Cazouls-Lès-Béziers par avenant n° 1 tel que présenté ci-dessus.**

44 – Convention de partenariat portant partage de l'information entre le Parquet de Béziers et la Commune de Cazouls-Lès-Béziers.

VU la loi n° 2007-297 du 05 Mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, qui renforce le rôle des maires en ce domaine ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment les articles L2211-1 , L2212-5 ;

VU les articles 132-1 et 132-2 du code de la sécurité intérieure ;

VU le « code de bonne conduite dans la circulation de l'information entre les Maires et le Ministère Public » ;

VU le code de Procédure Pénale et notamment son article 40 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'organiser le partenariat entre le Parquet de Béziers et la commune de Cazouls-Lès-Béziers en matière de partage de l'information et de fixer les modalités d'échange de l'information.

M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer par convention avec M. Le Procureur de la République de Béziers, les modalités de transmission des informations ainsi que leurs conditions.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **AUTORISE M. Le Maire à signer une convention de partenariat portant partage de l'information entre le Parquet de Béziers et la Commune.**

45 – Adhésion au portail OPEN DATA mis en ligne par le Département de l'Hérault.

VU le Code Général des Collectivités Territoriale (C.G.C.T) ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016, loi pour une république numérique ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

L'OPEN DATA est la mise à disposition des données publiques à toute la population : citoyens particuliers, entreprises, associations etc...

Ce mouvement d'abord volontaire, est devenu une obligation depuis la promulgation de la loi NOTRe modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) en précisant que :

« les Collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants ainsi que leurs EPCI à fiscalités propres auxquels elles appartiennent rendent accessibles en ligne les informations publiques lorsque ces informations se rapportent à leur territoire et sont disponibles sous forme électronique »

Ces informations publiques sont offertes à la réutilisation dans les conditions prévues par la loi.

Depuis le 1^{er} Octobre 2018 les Collectivités Territoriales de plus de 3 500 habitants et 50 agents sont dans l'obligation de diffuser leurs données publiques relatives à l'économie, au social, au sanitaire, à l'environnement en OPEN DATA.

Le Conseil Départemental de l'Hérault propose pour faciliter la diffusion de ces données, de bénéficier gratuitement des suivis du nouveau portail « OPEN DATA » mis en ligne par le département en partenariat avec la Région : HERAULT DATA.

Une gouvernance sera mise en place et s'accompagnera de la signature d'une convention de partenariat nécessitant au sein de la commune d'un représentant pour le comité de pilotage ainsi que d'un référent Technique Open Data.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **APPROUVE le partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault afin de faciliter la diffusion des données communales sur le nouveau portail Open Data mis en ligne par le Département de l'Hérault.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à venir pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes avec Monsieur le Président du Conseil Départemental.**

46 – Convention de mise à disposition de matériel entre la Communauté de communes la Domitienne et les communes membres.

VU la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 – article 72, modifiant l'article L 5211-4-1 du C.G.C.T.

Par délibération n° 20.083 du 08 juillet 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes La Domitienne a approuvé l'engagement de la communauté dans le partage accru des moyens matériels de l' EPCI et a adopté le projet de convention présenté permettant la mise à disposition du matériel nécessaire à l'accomplissement :

- d'actions à vocation éducative en direction de l'enfance et de la jeunesse organisées par les services communaux,
- d'actions en faveur du développement de l'action culturelle des communes (écoles, médiathèques).
- Autres actions éligibles sur sollicitation de la commune : prêt de matériel au bénéfice d'une association,
- Mise en commun de moyens techniques divers.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la précédente mandative une telle convention avait déjà été signée entre la Commune de Cazouls-Lès-Béziers et la Communauté de communes la Domitienne.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention permettant la mise en œuvre de prêt de matériel de la Communauté de Communes La Domitienne vers la Commune de Cazouls-lès-Béziers.**

PATRIMOINE ET VOIRIE

47 – Occupation du domaine public communal – Autorisation d'installation d'un camion ambulant sur le parking de l'ancien Office de Tourisme, avenue Jean Jaurès.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande dont il a été saisi par Madame Marcouillier Sylvie représentant la SAS Ma Pointe d'Alsace, domiciliée à Thézan-Lès-Béziers, et qui souhaite exercer son activité de vente de spécialités alsaciennes à emporter, sur le parking du local de l'ancien Office de Tourisme, chaque dimanche de 10h à 13h.

Il est proposé de fixer la redevance d'occupation du domaine public à cinquante euros mensuels (50 €/mois), douze mois de l'année, pour une occupation privative du domaine public, à la fréquence d'un jour par semaine.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour :

- **AUTORISE** l'installation du camion ambulant de vente à emporter, géré par Madame Marcouillier Sylvie, représentant la SAS Ma Pointe d'Alsace, sur le parking du local de Cazouls Info Loisirs (ex-Office de Tourisme) chaque dimanche de 10h00 à 13h00.
- **PRECISE** que cette occupation du domaine public fera l'objet d'une redevance à hauteur de cinquante euros mensuels.
- **DIT** que cette occupation du domaine public est à titre précaire et révocable.

48 – Acquisition terrain pour élargissement de la voirie au PAE La Margue.

M. Damblemont ne participe pas ni au débat ni au vote du PAE La Margue (procuration de Mme Couderc).

Dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie du Programme d'Aménagement d'Ensemble (P.A.E.) la Margue, il est nécessaire de faire l'acquisition d'une parcelle de terrain afin d'élargir une voie d'accès.

Il est proposé l'acquisition de 77 m² issus de la parcelle cadastrée E2046 d'une superficie totale de 3 700 m², à cet effet.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour :

- **APPROUVE** l'acquisition d'une parcelle de 77 m² issue de la parcelle E2046 en vue de l'élargissement de la voie, au prix de 51 euros le mètre carré soit une somme totale de 3 927 euros.
- **DIT** que cette somme sera payée sur le compte 2111 du Budget Primitif 2021 du PAE La Margue et que les frais d'acte seront à la charge du PAE.
- **DONNE** toutes délégations à Monsieur le Maire pour signer l'acte définitif devant l'Etude Gondard-Malavialle, Notaires à Cazouls-Lès-Béziers.

COMMUNICATION ET POINTS DIVERS

*

*

*

**Le Prochain Conseil Municipal aura lieu le
mercredi 14 Avril 2021
à 18h00
à la Salle du Conseil Municipal.**